
**« Le verbe d'un point de vue syntaxique
Complément, ajout, modifieur, argument :
où en sommes-nous ?**

Belinda Lavieu

IUFM de l'académie de Lille

UMR 7114 MoDyCo-CNRS-Paris 10 Nanterre

La grammaire traditionnelle oppose les compléments d'objets (1) et les compléments circonstanciels (2) :

(1) *Je lis le livre*

(2) *Je lis le soir.*

La grammaire scolaire intègre à partir des années 70 la distinction mise en place par la linguistique entre les compléments de verbe et les compléments de phrase, sous l'étiquette « compléments essentiels » vs « compléments non essentiels »¹, opposés par des propriétés formelles comme la suppression ou le déplacement. Ainsi, là où l'on étiquetait traditionnellement un complément circonstanciel de lieu dans *à Paris* qu'il s'agisse de (3) ou de (4)² :

(3) *On habite à Paris*

(4) *Il y a trop d'embouteillages à Paris*

les grammaires à base structurale opposeront le complément essentiel du premier cas au complément inessentiel dans le second énoncé.

Ce lien entre recherche et enseignement apparaît normal et positif. Il y a cependant un problème dans leur articulation du fait que les deux n'obéissent pas à la même logique : la recherche parvient à des résultats provisoires (malgré souvent une présentation généralisante voire universalisante) auxquels manque une vérification empirique systématique (les modèles évoluent justement par la découverte de contre-exemples). Or, l'enseignement consiste au contraire à présenter comme des « savoirs », des « règles », les résultats issus de l'investigation linguistique. Dans la mesure où cette dernière n'aboutit justement pas à des certitudes, l'enseignement risque de transmettre en fait des « pseudo-connaissances » qui faussent la vision du fonctionnement de la langue chez les élèves. Le didacticien se trouve donc devant un double problème à résoudre : d'une part, une analyse nouvelle repose généralement sur la démonstration que la précédente est inappropriée, que par conséquent elle ne doit plus être enseignée aux élèves. Mais d'autre part l'analyse nouvelle n'a pas encore elle-même fait la démonstration de son caractère incontestable : a-t-on alors le droit de la substituer à la précédente ? Ne risque-t-on pas de remplacer une description que l'on sait inadéquate par une autre qui peut se révéler tout aussi critiquable ?

L'exemple pour illustrer ce que nous venons d'avancer sera pris dans le domaine des compléments. Nous éclairerons dans un premier temps la terminologie en vigueur dans les manuels scolaires d'une part et chez les chercheurs en linguistique d'autres part et nous

¹ « Parmi les compléments du verbe, on distingue le complément d'objet (direct et indirect), ces deux sortes de compléments ont valeur de complément essentiel, et le complément circonstanciel, non essentiel, qui s'oppose aux compléments essentiels dont il se distingue par sa mobilité » (Wagner & Pichon 1962 : 24).

Dans un manuel récent, *Etude de la langue*, Nathan (2008) Chap. *Les compléments circonstanciels*, p. 18, on peut lire : « Le plus souvent le complément circonstanciel est un complément non essentiel que l'on peut déplacer à l'intérieur de la phrase ou que l'on peut supprimer. Ex. Il pleut **en automne** / **En automne**, il pleut / Il pleut ».

² On trouve un peu plus loin dans ce même manuel au chapitre de cette leçon : « ATTENTION! avec certains verbes comme *aller*, le complément circonstanciel n'est ni déplaçable ni supprimable. Ex. : Je vais **à Paris** ».

mettrons en lumière le décalage qui s'opère entre l'enseignement de la grammaire scolaire et les recherches linguistiques entreprises dans le domaine des compléments.

I. Terminologie

Les termes « circonstances » et « circonstanciel », d'origine rhétorique, datent des *Vrais Principes de la langue française* de l'abbé Girard (1747) :

« Ce qu'on emploie à exposer la manière, le temps, le lieu et les diverses circonstances dont on assaisonne l'attribution gardera le nom de Circonstanciel, puisque toutes ces choses y paraissent d'un air de Circonstance ».

Les termes « circonstance » et « circonstanciel » désignent alors un ensemble d'idées « accessoires pouvant s'ajouter à la proposition minimale constituée de termes nécessaires (Arrivé et al., 1986, 103). Le complément circonstanciel est le mot ou groupe de mots qui complète l'idée du verbe en indiquant quelque précision extérieure à l'action (temps, lieu, cause, but, etc.) (Grevisse, M. 1969, 38).

Dans cette définition, le complément circonstanciel se définit sur des bases exclusivement sémantiques. Or, on notera que les relations sémantiques entre un circonstanciel et le reste de la phrase se retrouvent entre un verbe et l'un de ses arguments. Cette définition, qui ne fait jouer aucun critère syntaxique, apparaît donc critiquable.

Les critères d'identification des circonstanciels sont exclusivement structuraux (contrairement à ce qui se produit pour les arguments, comme nous le verrons dans le prochain paragraphe). Les critères formels n'opèrent qu'*a contrario* : aucun circonstanciel ne se voit imposer d'accord, aucun circonstanciel n'a de place fixe.

Les grammairiens ont coutume de parler du complément circonstanciel ou de la fonction complément circonstanciel. Cette appellation au singulier présuppose l'existence de critères valables pour l'ensemble des compléments circonstanciels. De plus, elle fait abstraction des différentes valeurs que prend le complément circonstanciel. On préférera donc d'emblée parler de « compléments circonstanciels » au pluriel.

Les compléments circonstanciels, d'abord définis sur une base sémantique, sont difficiles à identifier syntaxiquement : ils ne se caractérisent pas par des propriétés homogènes. Souvent isolés de manière négative, ils sont opposés au COD ou COI et à l'attribut. Également appelés « circonstanciels », ils sont réputés effaçables et déplaçables, contrairement aux arguments³.

D'un point de vue terminologique, ajoutons que les compléments circonstanciels sont aussi nommés :

- « complément accessoires » (par opposition aux « compléments essentiels » par P. Le Goffic (1993), qui privilégie ainsi le critère de l'effaçabilité) ;
- « compléments non sélectionnés » ou « compléments adjoints » ou encore « ajouts » (par opposition aux « compléments sélectionnés » par Tellier (1995)). La sélection est opérée, le cas échéant, par le verbe.

³ Nous définirons ce qu'est un *argument* (en opposition au *circonstanciel*) dans le paragraphe suivant.

1.1. La d

1.2. dichotomie « circonstant » vs « argument »

Qu'est-ce qu'un « circonstant » ?

Le concept de *circonstant* est récent : il apparaît en 1959 dans les *Éléments de syntaxe structurale* de Tesnière. Ce concept, plus syntaxique, est issu de celui de *complément circonstanciel*, qui s'appuie davantage sur la notion de circonstance, ouvertement sémantique. Le *circonstant* désigne une fonction effaçable et déplaçable, non soumise au principe d'unicité fonctionnelle et extérieure au syntagme verbal. On parle de complément de phrase, ou encore de « constituant périphérique » (Riegel et al., 1994 : 140). La notion de circonstant englobe les compléments circonstanciels. Dans une analyse en terme de constituants immédiats, le circonstant est un syntagme nominal ou un syntagme prépositionnel qui se situe au même niveau que le SN sujet et le SV : P = SN+SV+SN ou SP ou S_{Adv.}

Qu'est-ce qu'un « argument » ?

L'argument (ou l'actant, Tesnière, 1982), qui fait partie du syntagme verbal, désigne une fonction spécifique au verbe : c'est un complément du verbe. On dit que l'argument appartient à la construction du verbe, c'est-à-dire à son schéma actanciel : est proposée une classification des verbes sans actant, à un actant, à deux actants, à trois actants.

Remarquons que la fonction sujet, généralement vue comme un argument, fait exception car elle apparaît avec tous les verbes et elle n'appartient pas au syntagme verbal⁴. En plus de cette fonction, la notion d'argument englobe la fonction objet direct et la fonction objet indirect.

1.3. La dichotomie complément de phrase vs complément de verbe

•Le complément circonstanciel : un complément de phrase ?

De nombreux grammairiens (Gary Prieur, 1985 ; Riegel et al., 1994) voient les compléments circonstanciels, comme des compléments de phrase⁵, et considèrent qu'ils ne sont pas régis par le verbe.

Néanmoins, pour quelques auteurs, les compléments circonstanciels ne sont pas tous des compléments de phrase :

- certains compléments connaissent une intégration syntaxique plus grande que d'autres. Ils sont davantage liés au verbe. Le Goffic (1993 : 13) parle de « compléments accessoires intra-prédicatifs »,
- d'autres compléments, généralement détachés, sont considérés comme ne dépendant pas du tout du verbe, mais véritablement de la phrase. Le Goffic (1993 : 13) propose de les appeler « compléments accessoires extra-prédicatifs ».

La portée de la négation permet une distinction entre compléments intra-prédicatifs et compléments extra-prédicatifs. Nous illustrons *infra* par un exemple chacun des cas :

⁴ Notons qu'en grammaire générative, la fonction sujet est appelée *argument externe*, précisément parce qu'elle se trouve en dehors du syntagme verbal.

⁵ On notera cependant que tous les auteurs ne font pas la distinction entre compléments de phrase et compléments de verbe (Martinet, 1979).

type de complément	manipulation (négation)
complément intra-prédicatif	[il lui parle] à demi-voix Il ne lui parle pas à demi-voix : « il lui parle mais pas à demi-voix »
compléments extra-prédicatifs	Nous avons l'habitude, en entrant en classe, de jeter nos casquettes par terre Nous n'avons pas l'habitude, en entrant en classe, de jeter nos casquettes par terre : nous n'avons pas l'habitude de jeter nos casquette par terre, et nous entrons en classe

Les éléments de définitions présentés précédemment méritent d'être nuancés, dans la mesure où la frontière entre compléments de phrase et compléments de verbe n'est pas toujours étanche. Dans le domaine des compléments circonstanciels, il serait plus exact de voir un continuum dans les diverses relations, tant sur le plan sémantique que sur le plan syntaxique.

2. La grammaire scolaire

Les manuels scolaires actuels mentionnent uniquement les appellations de « complément circonstanciel » et « complément d'objet ». Certains utilisent les termes de « complément essentiel » vs « complément non essentiel » mais aucun (de ceux que nous avons consulté⁶) n'utilise les termes de « complément de verbe » vs « complément de phrase ».

Les grammaires scolaires s'attachent à une caractérisation globale du complément circonstanciel. En fait « circonstance » a ici une interprétation propre à la métalangue grammaticale mais qui n'a été défini nulle part. Certes, les auteurs des manuels intègrent dans cette définition des manipulations syntaxiques (déplacement et suppression essentiellement) mais en précisant que *souvent* ces tests sont possibles sans indiquer à quel moment ils ne le sont pas. Or, tout enseignant sait que la pratique des tests est problématique chez les élèves, susceptibles, par exemple, d'accepter aussi bien le déplacement de *sur la plus haute branche* dans (5) que dans (6) :

(5) *Sur la plus haute branche, un rossignol s'est posé*

(6) *Sur la plus haute branche, un rossignol chantait*

Les raisons qui motivent la distinction entre complément de verbe et complément de phrase sont linguistiques : le complément de verbe est grammaticalement solidaire du verbe, il ne peut pas être déplacé en tête de phrase (8), à l'inverse du complément de phrase (7) :

(7) *Le matin, il lit le journal*

(8)**Le journal, il lit le matin*

⁶ Nous avons un échantillon de 6 manuels scolaires de cycle 3 qui correspondent à des manuels massivement représentés dans les classes : *Facettes* (2006), *Parcours* (2001), *L'île aux mots* (2008), *La courte échelle* (1996), *Les couleurs du français* (1998), *Multifrançais* (2001), *Etude de la langue* (2008).

et le groupe verbal permet la pronominalisation en *le faire* en (7.a) et non en (8.a) :

(7.a) *Lire le journal, il le fait le matin*

(8.a) **Lire le matin, il le fait le journal*

un complément dit « circonstanciel » n'est pas forcément un complément de phrase ; par exemple à *l'aube* est un complément du nom en (9), un complément de verbe en (10) et un complément de phrase en (11) :

(9) *Ils arriveront le lundi à l'aube*

(10) *Le décès remonte à l'aube*

(11) *Les policiers feront une descente à l'aube*

C'est sur le même principe que l'opposition entre complément de verbe et complément de phrase est apparue insuffisante. Si l'on compare en effet à *la radio* et à *l'aube*, qui seraient tous deux rangés dans les compléments circonstanciels (respectivement de « lieu » et de « temps) dans :

(12) *Il a annoncé son divorce à la radio*

(13) *Il a annoncé son divorce à l'aube*

on observe que tous les deux sont **supprimables** :

(14) *Il a annoncé son divorce*

et ils ont le même comportement par rapport à la reprise en **le faire** (en opposition à *sa démission*) :

(12.a) *Annoncer son divorce, il l'a fait à la radio*

(13.a) *Annoncer son divorce, il l'a fait à l'aube*

mais ce qui les distingue c'est qu'ils ne sont pas déplaçables de manière identique

(12.b) ??*A la radio, il a annoncé son divorce*⁷

(13.b) *A l'aube, il a annoncé son divorce*

Il y a donc en fait trois types de constituants :

- le type *sa démission* (régi par le verbe) : « complément de verbe »
- le type *à la radio* (non déplaçable) : ?
- et le type *à l'aube* (déplaçable) : « complément de phrase ».

Ainsi *sa démission* est un **complément de verbe** ; le bloc définit la construction du verbe (*on apprend quelque chose à quelqu'un*), tandis que pour *à la radio* et *à l'aube* le test du déplacement -impossible pour le premier et possible pour le second signifie- qu'il faut deux analyses différentes. On dira alors que *à la radio* est un **complément de SV** (moins mobile, donc moins autonome par rapport au verbe) et que *à l'aube* est un **complément de phrase**. C'est ce qui motive la tripartition actuellement observée.

Nous avons illustré la nécessité de distinguer ces trois constituants avec le test du déplacement mais d'autres tests (incise, clivage et pseudo-clivage, pronominalisation, etc.)

⁷ Si (14.b) est possible, il appelle une suite (un contraste) telle que : ... et à la télévision, il a annoncé le contraire (ce qui n'est pas le cas de (15.b) : les deux compléments n'ont donc pas le même statut).

corroborent cette analyse. Nous ne présentons pas ici l'ensemble des tests afin d'éviter l'effet catalogue de manipulations syntaxiques⁸. L'objectif ici est de « comparer » le décalage entre ce qu'enseignent les professeurs des écoles et les recherches en linguistique.

La transposition des avancées de la recherche à l'enseignement de la grammaire est problématique parce que la recherche invalide constamment les résultats qu'on croyait avoir précédemment obtenus. La distinction en trois compléments montre qu'il est insuffisant de n'en proposer que deux, mais les nouveaux critères connaissent aussi des limites.

La limite des critères

Ainsi, cette reconfiguration ne permet cependant pas toujours de trancher clairement entre les différents types de constituants. Il y a d'un côté le problème d'application des critères. Par exemple, la suppression est une manipulation incertaine dans la mesure où elle fait intervenir une intuition du sens. Ainsi :

(15) J'ai écrit à Paul

le GN une lettre est supprimé sans dommages puisque l'on comprend cet énoncé comme J'ai écrit une lettre à Paul. Mais peut-on dire la même chose de *un poème* ou *une idiotie* ?

(15.a) J'ai écrit un poème à Paul

(15.b) J'ai écrit une idiotie à Paul

Certes le sens du verbe *écrire* ne change pas et *une lettre*, *un poème* ou *une idiotie* ne font que le préciser ...mais justement l'ajout d'une précision est ce qui caractérise le modifieur et non le complément !

Il y a d'un autre côté la pertinence du critère. Prenons, pour illustrer la limite de ce critère, celui de la « sous-catégorisation ». A. Delaveau (2001 :55) donne la définition suivante de la sous-catégorisation :

« On appelle compléments sous-catégorisés les compléments dont la présence et le type sont définis dans l'identité lexicale du terme qui les régit ».

Comment repère-t-on l'identité lexicale du terme recteur ?

Selon A. Delaveau, il s'agit des différentes constructions associées aux différentes significations : une fois de plus, le recours à la « signification » nous renvoie à l'exercice de l'intuition. Par exemple, d'un point de vue intuitif, l'action de *laver* suppose un moyen, ce que confirment les définitions lexicographiques : « enlever la saleté d'un objet avec un liquide, et spécialement de l'eau » (GLLF). Or, si l'on applique les tests syntaxiques à la phrase suivante :

(16) Elle lave sa lingerie à l'eau tiède

on remarque que l'impossibilité du clitique et la possibilité de la reprise en le faire conduisent à la conclusion que *à l'eau tiède* est un modifieur, alors que le recours intuitif à la sous-catégorisation telle que définie par A. Delaveau aurait amené à conclure que c'est un complément :

- suppression : *elle lave le linge*,
- clivage : *C'est à l'eau tiède qu'elle lave le linge*
- clitique : **Elle y lave le linge*
- déplacement : *??A l'eau tiède, elle lave le linge* (ou alors avec un effet de contraste)
- reprise en le faire : *Elle lave le linge à l'eau tiède et il le fait/en fait autant à l'eau froide*

Ainsi, les critères rassemblés ne convergent pas nécessairement et les difficultés rencontrées montrent qu'ils ne sont pas définis de façon assez rigoureuse pour être incontestables.

⁸ Si l'explicitation de ces tests vous intéressent vous pouvez vous reporter à Lavieu, B. (2004) & Lavieu, B. (2006).

Bilan

La manipulation raisonnée des énoncés permet à l'élève d'accroître de manière active sa connaissance de la langue. Concernant le domaine de la complémentation, on retiendra que le repérage de l'identité d'un constituant postverbal s'opère à l'aide de six tests :

	Déplace-ment	clivage	Pronomina-lisation	Suppres-sion	reprise en <i>le faire</i>	incise
C. de V	-	+	+	-/+	+	-
C. de SV	-	+	-/+ lieu	+	-	+
C. de P	+	+	-/+l lieu	+	-	+

L'enseignant sait cependant d'une part qu'il s'agit là d'une étape provisoire dans l'investigation et d'autre part que les tests ne sont pas tous également fiables, *a fortiori* lorsqu'ils sont appliqués par des enfants dont la compétence linguistique n'est pas stabilisée. C'est alors à la didactique et à la pédagogie de prendre le relais de la recherche purement linguistique.

Les compléments circonstanciels illustrent le divorce entre sémantique et syntaxe, c'est-à-dire la difficulté de faire coïncider valeurs notionnelles et propriétés syntaxiques. Souvent caractérisés comme accessoires, ils ont pourtant une pertinence textuelle et communicative car ils peuvent occuper les places dévolues au thème ou au rhème de l'énoncé.

Bibliographie

Arrivé et al. (1986) : *La grammaire d'aujourd'hui*, Paris, Flammarion.

Béguelin, M.-F. : (2000) *De la phrase aux énoncés : grammaire scolaire et description linguistique*.

Delaveau, A. (2001) : *Syntaxe : la phrase et la subordination*, Paris, Armand Colin.

Dubois-Charlier, F. (2001) : « Complément de verbe, de proposition de phrase, d'énoncé », *Travaux linguistique* 17, CLAIX.

Gary-Prieur, M.-N. (1985) : *De la grammaire à la linguistique*, Paris, Armand Colin.

Grevisse, M. (1^{ère} édition, 1936) : *Le Bon Usage*, Paris, Duculot.

Grevisse, M. (28^{ème} édition revue 1969) : *Précis de grammaire française*, Paris, Duculot.

Lavieu, B. (2004) : « Recherche linguistique et didactique de la grammaire », Actes du colloque international *Langue et étude de la langue. Approches linguistiques et didactiques*, PUP, Toulon.

Lavieu, B. (2005) : *Le GP_{moyen} introduit par la préposition à : analyse syntaxique, sémantique et lexicale*, Thèse de doctorat sous la direction de Danielle Leeman, Université Paris X.

Lavieu, B. (2006) : « De la difficulté à distinguer entre groupes prépositionnels régis et non régis », Actes des journées d'étude *La préposition en français, Modèles Linguistiques* 53, Toulon.

Le Goffic, P. (1993) : *Grammaire de la phrase française*, Paris, Hachette.

Martinet, A. (1979) : *Grammaire fonctionnelle du français*, Paris, Didier.

Riegel, M. et al. (1994) : *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF.

- Tellier, Christiane (1995) : *Eléments de syntaxe du français. Méthodes d'analyse en grammaire générative*, Québec, Presses Universitaires de Montréal.
- Tesnière, L. (1982) : *Eléments de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck.
- Tomassone, R. (1996) : *Pour enseigner la grammaire*, Paris, Delagrave.
- Touratier, C. (1996) : « Les savoirs grammaticaux de référence : dix ans de grammaire pour l'université », *Repères* 14.
- Vargas, Cl. (1992) : *Grammaire pour enseigner*, Paris, Armand Colin.
- Vargas, Cl. (2001) : « Compléments, circonstants et circonstanciels dans quelques grammaires universitaires du français », *Travaux linguistiques* 17, CLAIX.